

MAIRIE DE VERRENS-ARVEY73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26
mairie.verrens@orange.fr www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (11) : Christian RAUCAZ, Patrick GOLEC, Jocelyne RITTENER-RUFF, Stéphane COUTANTIC, Stéphane BERTHET, Laurence COMBAZ, Alice LEMASSON, Nathalie RAUCAZ, Pierre SOTO, Jacques TORNIER

Absents excusés (01) : Frédéric PACHE

Absents (03) : Sonia BONJEAN, Séverine CLOPPET, Cédric DUFOUR

Secrétaire de Séance : Alice LEMASSON

COMPTE RENDU DU 16/12/2019

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 16 décembre 2019.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- ✓ Chemin du Buloz – Régularisation emprise voie communale et Projet de création d'une placette de retournement, lancement de la procédure amiable
- ✓ Acquisition de terrains au « Tepasson » et au « Mollard »

Décision Modificative au budget

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
60612	Electricité	+ 3 950	773/042	Mandat annulés sur ex antérieure	+ 5 000
6065	Livres	+ 500	7588	Produits divers	+ 7 150
61521	Entretien terrains	+ 2 000			
739223	FPIC	+ 700	TOTAL		+ 12 150
673	Titres annulés	+ 5 000			
TOTAL		+ 12 150			

INVESTISSEMENT					
Virement de crédits					
1021/040	Dotation	+ 5 000	2151-12	Sécurisation cheminement piétons	- 5 000

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative n°3 au budget qui annule et remplace la n° 2 votée le 16/12/2019.

Chemin du Buloz – Régularisation d'emprise de la voie communale et Projet de création d'une placette de retournement, lancement de la procédure amiable

Mr le Maire rappelle les délibérations du 30/09/2018 et du 08/07/2019 concernant l'acquisition de 2 parcelles (Section A n° 954 et 996) correspondantes à l'Emplacement Réservé n° 26 au PLU permettant la réalisation du projet de création d'une placette de retournement au Lieu-Dit « Au Buloz ». La parcelle n° 996 reste à acquérir.

Par ailleurs, il est nécessaire de régulariser l'emprise du Chemin du Buloz sur les parcelles privées situées dans l'Emplacement Réservé n° 25 du PLU.

Mr le Maire propose de lancer la procédure de négociations amiables avec les propriétaires concernés et d'entériner ces accords par actes administratifs. La division et la numérotation des terrains ont été confiés au Cabinet Mesur'Alpes.

Après avoir délibéré, avec 1 abstention (Mr Stéphane BERTHET), Le Conseil Municipal :

- ⇒ **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle n° 996 section A en vue de la réalisation de la placette de retournement,
- ⇒ **ACCEPTE** la régularisation foncière du Chemin du Buloz sur les propriétés privées,
- ⇒ **DECIDE** de lancer la procédure amiable de négociations pour lesdits projets.

Acquisition de terrains aux Lieudits « Au Mollard » et « Tepasson »

Mr le Maire informe qu'il a été contacté par l'indivision Georges qui propose de céder à la Commune 2 parcelles de terrain situées, l'une près du cimetière et l'autre près de la forêt communale.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

- ⇒ **ACCEPTE** l'acquisition de ces deux terrains.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ▶ Le Conseil Municipal prévoit le changement des installations d'éclairage public qui sont très défectueuses.
- ▶ Le Conseil Municipal a été saisi d'une demande d'installation d'antenne-relais.
- ▶ Le Conseil Municipal prend note des dates des prochaines manifestations sur la Commune :
 - ✓ Soirée année 80 du Sou des Ecoles le samedi 1^{er} février
 - ✓ Concert de l'Harmonie de Gilly/Isère le samedi 8 février
- ▶ Le Conseil Municipal est informé d'affaires et de courriers divers.

~~~~~  
LA SEANCE EST LEVEE A 20H

